

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 6 AOUT 1916

Pour toute réponse à la dernière lettre de M. Lemonnier (1) le gouverneur militaire Hurt donne ordre à la Ville de payer, le 10 de ce mois au plus tard, l'amende d'un million de marks, et de la payer en billets de banque belges ! Le mark-papier rebuté même par les caisses du Gouvernement général !

Les événements du 21 juillet n'ont pas seulement donné lieu à une correspondance animée entre l'autorité allemande et l'autorité communale. Parallèlement à cette correspondance là s'en échangeait une autre non moins intéressante. La voici, à titre de document de cette période enfiévrée.

Lettre du Gouverneur général au Cardinal Mercier :

Bruxelles, le 24 juillet 1916.

Eminence,

Alors que, dans le pays entier, la journée du 21 juillet s'est écoulée tranquillement, c'est à Bruxelles seulement que s'est produite une manifestation incompatible avec l'état d'occupation.

Cette manifestation est partie de Votre Eminence Elle-même. Au cours de votre prédication à Sainte-Gudule, vous vous êtes, d'après les rapports qui me sont soumis, exprimé, de la manière suivante :

“L'heure de la délivrance s'approche, mais elle n'a pas encore sonné. L'auteur responsable de cette terrible guerre doit être remis à sa place.

Celui qui a attiré cette catastrophe sur la Belgique doit être puni.

Mes chers Frères priez pour les martyrs de la liberté. Demeurez fermes et inébranlables dans votre espérance, la délivrance est proche. Un vicaire de notre diocèse a été condamné à douze ans de détention. Une soeur de notre Sainte Eglise a été condamnée à six ans de prison. Priez pour ces martyrs qui languissent dans une cellule, parce qu'ils ont servi leur Roi et leur Pays.

1830, date historique à laquelle le peuple belge a arraché son indépendance à ses oppresseurs.

Dans quatorze ans et quelques jours, toutes les églises de la Belgique tressailliront par l'effet des acclamations et des cris de joie de toute la population belge.

Notre vaillant Roi Albert et notre Reine entourés des Princes seront portés en triomphe dans les rangs des héros de l'armée belge.”

Avant de prendre une attitude au sujet de cette affaire, je prie Votre Eminence de me donner aussitôt que possible une déclaration sur le point de savoir si vos paroles ont été exactement reproduites dans l'extrait ci-dessus.

Dans des cas antérieurs du même genre, des malentendus se sont produits et je considère dès lors comme opportun que Votre Eminence me communique elle-même le texte exact de la partie en cause de votre allocution. Ce qui m'intéresserait particulièrement serait de savoir si vous avez parlé avec une aussi grande précision de l'heure prochaine de la délivrance. S'il en est ainsi, Votre Eminence voudra bien avoir également la bonté de m'indiquer sur quoi vous fondez vos déclarations.

A raison de l'importance que j'attache à cette affaire, je serais reconnaissant à Votre Eminence de m'adresser une réponse développée.

Cet incident me dispense de rencontrer votre honorée lettre du 12 de ce mois. Comme je ne puis admettre les

opinions qui s'y sont présentées alors qu'elles sont de nature purement théorique, j'avais déjà chargé ma section politique d'y répondre.

Que Votre Eminence veuille agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

(S.) Baron von BISSING,
Gouverneur général.

Le Cardinal a répondu :

Malines, le 25 juillet 1916

Monsieur le Gouverneur général,

Je me fais un devoir de répondre, par retour du courrier, ainsi que Votre Excellence m'en a exprimé le désir, à la lettre I, 6713, qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 24 juillet, et que j'ai reçue ce matin.

Il est heureux que Votre Excellence ait eu la bonne inspiration de me soumettre le Rapport qui lui a été fait sur l'allocution que j'ai prêchée, le 21, à Sainte-Gudule. Il n'y a rien de meilleur, en effet, que d'aller droit au but. Ce procédé, s'il eût toujours été suivi, nous eût épargné, dans le passé, des malentendus dont nous nous trouvons également soucieux, aujourd'hui, de prévenir le retour.

Désireux de répondre, aussi adéquatement que possible, à la préoccupation de Votre Excellence, je lui présenterai, en deux colonnes juxtaposées, les allégations que le Rapport m'attribue, et le texte de ma predication.

Le Rapport me prête, en vingt-quatre lignes placées entre guillemets, dix propositions.

Sur ces dix propositions, cinq sont inventées de toutes pièces.

Une proposition reproduit fidèlement une ligne de mon discours.

Les quatre autres propositions, je les ai dites, mais pas dans le sens ni à la place que le Rapport leur attribue.

I. Erreurs d'invention.

1. Mes chers Frères, priez pour les martyrs de la Liberté,
--

1. Invention ! Je n'ai parlé nulle part des martyrs de la liberté.
--

<p>demeurez fermes et inébranlables dans votre espérance, la délivrance est proche (2)</p> <p>2. Une soeur de notre Sainte Eglise a été condamnée à six ans de prison.</p> <p>3. Priez pour les martyrs qui languissent dans une cellule parce qu'ils ont servi leur pays et leur roi.</p> <p>4. 1830 - Une date historique à laquelle le peuple belge a arraché ses libertés à ses oppresseurs.</p> <p>5. Notre vaillant Roi Albert et notre Reine seront ... en triomphe.</p>	<p>2. Invention. Je n'ai parlé nulle part ni d'une religieuse ni de notre Sainte Eglise, ni d'une condamnée quelconque à six ans de prison.</p> <p>3. Invention ! Je n'ai parlé nulle part ni de martyrs, ni de prisonniers qui languissent dans une prison pour avoir servi leur pays et leur roi.</p> <p>5. Invention ! Je n'ai parlé nulle part ni du Roi, ni de la Reine, ni des princes royaux qui seraient portés en triomphe à travers les rangs des héros de l'armée belge.</p>
---	---

II. Un texte fidèle.

<p>6. Un vicaire de notre diocèse a été condamné à douze ans de travaux forcés.</p>	<p>6. Ce texte est fidèle. J'ai dit, en effet : « Un vicaire de la capitale vient d'être condamné à douze ans le travaux forcés.</p>
---	--

III. Erreurs d'interprétation.

<p>7. L'heure de la délivrance approche, mais n'a pas encore sonné.</p>	<p>7. J'ai dit, en effet : « <i>L'heure de la délivrance approche mais n'a pas sonné.</i> »</p>
---	---

Votre Excellence me fait l'honneur de m'interpeller à ce propos et de me dire : « *Ce qui m'intéresserait particulièrement serait de savoir si vous avez parlé avec une aussi grande précision de l'heure proche de la délivrance. S'il en est ainsi, votre Éminence voudra bien avoir la bonté de m'indiquer sur quoi vous fondez vos déclarations.* »

A mon vif regret, Excellence, je ne puis préciser davantage la date de notre libération. Et je soupçonne que si le Gouverneur général m'ouvrait un accès vers mon Roi ou me permettait d'interroger Joffre ou Robertson, ou Falkenheyn ou

von Hindenburg, nous n'en saurions pas beaucoup plus long. Aussi, après la phrase incriminée, ai-je aussitôt ajouté : « *Demeurons patients. Ne laissons pas fléchir nos courages. Abandonnons à la divine Providence le soin de parfaire notre éducation nationale.* » J'ai exhorté mon auditoire «à l'endurance, la patience » et je lui ai cité en exemple une humble femme qui, entendant discuter les possibilités d'une conclusion prochaine de paix, avait dit : « *Oh ! pour nous, il ne faut rien presser ; nous attendrons encore.* »

<p>8. Celui qui porte la responsabilité de cette guerre doit être remis à sa place.</p> <p>9. Celui qui a amené cette catastrophe sur la Belgique si éprouvée doit être châtié.</p>	<p>8-9. Je n'ai parlé, au concret, ni du coupable qui a déchaîné le fléau de la guerre actuelle, ni de l'auteur de la catastrophe qui s'est abattue sur la Belgique. J'ai traduit en français les enseignements du grand théologien du XIII^{me} siècle, saint Thomas d'Aquin ; j'ai énoncé des principes dont chacun devrait faire à soi-même l'application.</p>
---	---

Cette doctrine théologique formule les nécessaires revendications de la justice méconnue — l'auteur du Rapport n'a entendu que cela et l'a encore travesti — mais elle proclame aussi l'interdiction de la haine, la loi de la fraternité universelle. Aussi ai-je dit : « *Nos lèvres, purifiées par le feu de la charité chrétienne, ne profèrent point de paroles de haine. Hair, c'est prendre le mal d'autrui pour but, et s'y complaire. Quelles que soient nos douleurs, nous ne vouons point de haine à ceux qui nous les infligent. La concorde nationale s'allie, chez nous, à la fraternité universelle. Mais, au-dessus du sentiment de l'universelle fraternité, nous plaçons le respect du droit absolu, sans lequel il n'y a pas de commerce possible, ni entre les individus ni entre les nations...* »

<p>10. Dans quatorze ans et quelques jours. toutes les églises de Belgique tressailliront sous les cris de « <i>Hoch</i> » et les clameurs de joie de toute la population belge.</p>	<p>10. Je n'ai fait tressauter aucune église de Belgique ; je n'ai parlé ni de « <i>Hoch</i> » ni de cris de joie, mais d'un « triomphal <i>Te Deum</i> ». Toutefois, il n'y a là que des variantes de détail ou de style.</p>
--	--

Mais où le Rapport est perfide, c'est lorsqu'il traduit : « *Dans quatorze ans, à pareil jour* », par les mots : « *Dans quatorze ans et quelques jours* ».

Ce dernier trait prouve, une fois de plus, combien il faudrait se défier d'espions qui connaissent mal la langue dans laquelle nos prédicateurs s'expriment et qui, dans l'espoir de flatter, avec profit, le patriotisme allemand, s'évertuent à prendre ou à mettre en défaut les honnêtes gens qu'ils espionnent.

En résumé, donc, Monsieur le Gouverneur général, la grosse moitié du Rapport est du roman ; de la petite moitié, un cinquième à peine est correct ; les quatre autres cinquièmes altèrent le sens et l'ordonnance de ma pensée.

Je tiens, d'ailleurs, à la disposition de Votre Excellence, si Elle le désire, le texte intégral de mon allocution, tel qu'il a été lu — car j'ai pris la précaution de l'écrire et de le lire — du haut de la chaire de Sainte-Gudule.

Il plaît à Votre Excellence de m'attribuer la responsabilité d'une « *manifestation* » incompatible avec les conditions d'occupation.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette « *manifestation* », qui a consisté en quelques cris de joie et de reconnaissance à l'adresse des autorités belges, mais l'heure n'est pas venue d'exprimer à ce sujet toute ma pensée.

Je repousse l'insinuation sous-entendue dans ce bout de phrase de l'avis du 22 juillet : « *Dans la soirée, le Cardinal Mercier a traversé la ville en automobile.* » J'invite Votre Excellence à confronter cette accusation qu'Elle m'adresse : “*Diese Kundgebung ist von Euerer Eminenz selbst ausgegangen*”, “*cette manifestation est partie de Votre Eminence elle-même*”, avec ces déclarations réitérées du Lieutenant général Hurt, Gouverneur de Bruxelles et du Brabant : « *Mon interdiction de célébrer la fête nationale belge a déterminé un petit groupe de personnes irréfléchies à engager le public à résister à l'application de mon arête (...) Je mets formellement les habitants en garde contre ces excitations.* » (Avis du 20 juillet 1916) « *La partie irréfléchie de la population avait invité le public, par une abondante*

distribution de billets, à ne pas suivre mes prescriptions. » (Avis du 22 juillet 1916)

Les excitations à la révolte sont — à tort ou à raison, c'est chose indifférente ma thèse — signalées par le Gouverneur du Brabant dès le 20 juillet, et mon sermon, que le Gouverneur général dénonce comme le premier signal de la manifestation n'a été prononcé que le 21.

J'ai parlé en évêque et je n'ai prononcé que des paroles de charité et de réconfort ; il faut chercher ailleurs la provocation.

Agréez, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération,

(Signé :) D. J. MERCIER , Arch. de Malines.

(1) Voir 1^{er} août 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160801%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Dans l'original de la lettre les allégations du rapport sont reproduites dans leur texte allemand ; nous avons traduit ce texte.